

# Dossier « Changement de spécialité » pour une entrée en 1<sup>re</sup> Professionnelle

dans un établissement public (Éducation nationale ou Enseignement agricole)  
Pour les candidats issus de 2<sup>de</sup> professionnelle ou de 1<sup>re</sup> professionnelle

**Rentrée 2021**

**① Une fiche par vœu. Les bulletins du 1<sup>er</sup> trimestre et du 2<sup>ème</sup> trimestre ou du 1<sup>er</sup> semestre devront être joints à chaque fiche de vœu (À AGRAFER)**

<u>Identité du candidat :</u>	<u>Représentants légaux :</u>
NOM, Prénom : .....	NOM, Prénom : ..... NOM, Prénom : .....
Etablissement d'origine : .....	.....
.....	Adresse : ..... Adresse : .....
N° INE : .....	.....
Date de naissance : ..... Sexe : <input type="radio"/> F - <input type="radio"/> M	.....
Scolarisé en (classe, lycée) : .....	Tél : ..... Tél : .....
.....	Courriel : ..... Courriel : .....

## SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Années	Classe et spécialité	Établissement (Nom, Ville et Département)	Langues vivantes étudiées	
			LVA	LVB
2020- 2021				
2019 - 2020				
2018 - 2019				

**IMPORTANT : les candidats à un changement de spécialité pour une entrée en 1<sup>re</sup> professionnelle ne sont pas prioritaires.**

En effet, lors de l'affectation, **une priorité est accordée** :

- aux élèves de 2<sup>de</sup> professionnelle souhaitant poursuivre en 1<sup>re</sup> professionnelle de même spécialité, dans le même établissement,
- aux élèves de 2<sup>de</sup> professionnelle famille de métiers souhaitant poursuivre dans l'une des 1<sup>res</sup> professionnelles appartenant à la même famille de métiers dans le même établissement,
- aux élèves bénéficiant d'un redoublement.

Les éventuelles places vacantes sont ensuite proposées aux autres candidats. Il est donc possible que vous n'obteniez pas d'affectation suite à votre demande de changement de spécialité.

**En conséquence, afin d'éviter toute situation de non affectation :**

- Si vous êtes en 2<sup>de</sup> professionnelle, **hors** famille de métiers, vous devez indiquer sur le dossier de candidature « Après la 2<sup>de</sup> » un dernier vœu correspondant à la spécialité de la formation suivie actuellement, dans le même établissement.
- Si vous êtes en 2<sup>de</sup> professionnelle **famille de métiers**, vous devez indiquer sur le dossier de candidature « Après la 2<sup>de</sup> » dans l'ordre de vos choix, les vœux correspondants aux 1<sup>res</sup> professionnelles appartenant à la famille de métiers suivie et proposées par leur établissement d'origine.
- Si vous êtes en 1<sup>re</sup> professionnelle et que vous n'obtenez pas d'affectation suite à votre demande de changement de spécialité, vous poursuivrez votre formation en Terminale professionnelle.

## FORMATION DEMANDÉE

- 1<sup>re</sup> professionnelle .....
- Etablissement demandé : .....

**Motivation du candidat :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date, le .....

**Signature du candidat :**

Indiquer nom et prénom :

.....

Signature :

**Signature des responsables légaux :**

Indiquer nom et prénom :

.....

Signature :

## AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

*En termes de motivation, capacités, prise d'information*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date : .....

Nom et prénom : .....

Signature :

Cachet de l'établissement :

## AVIS DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date : .....

Nom et prénom : .....

Signature :

### **Information à l'établissement d'origine :**

Pour toute demande vers une **1<sup>re</sup> professionnelle de l'Éducation nationale**, le dossier, complété, signé et accompagné des bulletins scolaires, devra être transmis à la DSDEN du département du vœu **au plus tard pour le 2 juin 2021**.

Les dossiers seront examinés lors de la commission « Publics particuliers ».

Pour toute demande vers une **1<sup>re</sup> professionnelle de l'Enseignement agricole**, le dossier, complété, signé et accompagné des bulletins scolaires, devra être transmis à la **DRAAF au plus tard pour le 2 juin 2021**.

### **Information au candidat :**

Un **dossier de positionnement** doit être réalisé pour toute affectation dans une formation de 1<sup>re</sup> professionnelle de spécialité différente. Après affectation, l'établissement d'accueil accompagne l'élève dans la constitution de ce dossier, cependant, **dès à présent**, l'établissement d'origine doit s'assurer de la faisabilité du projet.

Le positionnement permet notamment de proposer un parcours de formation adapté au candidat en termes de durée et de contenu